

2 Politique

Sénat/Examen du projet de Loi de finances 2018/Suite des auditions des membres du gouvernement

Pacôme Moubélet Boubeya et Guy-Bertrand Mapangou face aux sénateurs

O. N.

Libreville/Gabon

Le ministre d'Etat en charge de la Forêt et son collègue de l'Enseignement supérieur ont présenté et défendu les projets de budget de leurs départements ministériels respectifs, hier au palais Omar Bongo Ondimba. Ils étaient les hôtes des élus membres de la Commission des Finances, du Budget et des Comptes économiques de la Nation, laquelle est présidée par André-Richard Mousounda Mikala.



Photo : Gaston Ngoubilli

Une vue des sénateurs ayant auditionné les ministres d'Etat...



Photo : Gaston Ngoubilli

...Guy-Bertrand Mapangou (Enseignement supérieur)...

LE Sénat était, hier encore, le théâtre des auditions des membres du gouvernement. Lesquelles s'inscrivent dans le cadre de l'examen du projet de Loi de finances 2018, déjà adopté par les députés, il y a plusieurs semaines. Cette fois, ce sont les ministres d'Etat Pacôme Moubélet Boubeya (Forêt, Mer et Environnement), et Guy-Bertrand Mapangou (Enseignement supérieur et Recherche scientifique) qui étaient face aux sénateurs membres de la Commission des Finances, du Budget et des Comptes économiques de la Nation que préside André-Richard Mousounda Mikala. Face aux parlementaires du Palais Omar Bongo Ondimba, les membres du

gouvernement ont, tour à tour, défendu les prévisions budgétaires concernant leurs ministères respectifs. Mais avant tout, qu'il s'agisse du patron de la Forêt que de son collègue de l'Enseignement supérieur, tous sont d'abord revenus sur l'exécution de la Loi de finances rectificative 2017. Ce qui a permis à leurs interlocuteurs de constater plusieurs insuffisances en ce qui concerne le taux d'exécution du budget rectificatif de l'année en cours. Un constat qui rejoint celui déjà fait hier avec les responsables des Travaux publics, de la Santé et de l'Habitat... Dans tous les cas, on retiendra de manière globale, que pour l'exercice 2018, la situation prévisionnelle du

budget du ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement, s'élève à 24 498 481 841 F CFA. Ce montant est réparti entre les dépenses de personnel (9 719 139 929 F CFA) ; les dépenses des biens et services (6 988 951 000 F CFA) ; et les dépenses de transfert (3 790 390 912 F CFA). On note donc qu'il n'y a aucune ligne pour la dette, ni pour l'investissement. Toutefois, le ministre d'Etat Moubélet Boubeya n'a pas manqué de dire aux sénateurs ses "engagements de performance" pour l'année prochaine. On retiendra que les principaux sont, entre autres : élaborer les textes d'application du Code forestier ; impliquer davantage les communa-

tés rurales dans le processus de gestion durable des eaux et forêts ; renforcer la lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières ; diffuser une information environnementale fiable ; mettre en place une démarche de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ; etc. En ce qui concerne l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique, le ministre d'Etat Guy-Bertrand Mapangou a dit que son budget prévisionnel donne une enveloppe globale de 107 852 046 100 F CFA. Celui-ci est en hausse de 9 205 936 584 F CFA, soit 9,33% dus essentiellement à l'insertion dans ce budget de la solde perma-



Photo : Gaston Ngoubilli

...et Pacôme Moubélet Boubeya (Forêt).

nente. On soulignera que ce budget est reparté par programme et par action. Au titre des programmes : Enseignement supérieur (28 006 630 987 F CFA) ; Recherche scientifique et Innovation (14 391 865 611

F CFA ; Vie de l'étudiant (63 917 135 007 F CFA) ; et Pilotage et Soutien (1 536 414 495 F CFA)... A noter que la série des auditions des membres du gouvernement se poursuit aujourd'hui.

Commission ad hoc paritaire du suivi-évaluation des actes du dialogue

Démarrage des activités, hier



Photo : Joe Manianga

Vue partielle des membres du bureau de la commission du suivi-évaluation des Actes du Dialogue politique.



Photo : Joe Manianga

Les représentants de l'opposition...



Photo : Joe Manianga

... et de la majorité.

J.K.M

Libreville/Gabon

Nommés lors du Conseil des ministres du 27 octobre dernier, les membres de la structure recommandée lors des assises du stade d'Angondjé, dans la commune d'Akanda, pour suivre et évaluer la mise en place de ces conclusions se sont retrouvés, hier, à l'hôtel Palme d'Or de Libreville. Désormais cette commission est à pied d'œuvre.

LES activités de la Commission ad hoc paritaire en charge du suivi-évaluation des Actes du Dialogue politique (CAPSEAD) ont démarré, hier, à la faveur d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée à l'hôtel Palme d'Or. Cette structure dont le directeur est composé de douze membres venant de l'opposition, de la majorité et de la société civile, comme son intitulé l'indique, est chargée de procéder à la vérification de la traduction en textes législatifs et réglementaires des résolutions adoptées de manière consensuelle par

les représentants de la classe politique nationale, à Angondjé, dans la banlieue nord de Libreville, du 12 avril au 26 mai dernier. Étant entendu que les quatre facilitateurs (Monsieur Basile Mve Engone, le révérend Jean-Jacques Ndong Ekouaghe, l'imam Ismaël Ocen Ossa, le révérend pasteur Francis-Michel Mbadanga) desdites assises y siègent en qualité d'observateurs. En réalité, nommés à l'issue du Conseil des ministres du 27 octobre dernier, les membres du bureau de la CAPSEAD, sous la férule des coprésidents majorité,

Éric Dodo Bouguendza, et opposition, Mathieu Mboumba Nziengui, ont accompli, au lendemain de leur nomination, un travail en amont qu'ils ont soumis, hier, à l'appréciation et à l'examen des membres de la CAPSEAD. Une espèce de feuille de route qui, de l'avis de nombreux observateurs, devrait constituer leur bréviaire. De fait, à entendre certains membres de ladite structure, s'agissant notamment du volet "Réforme des institutions et consolidation de l'État de droit démocratique", la CAPSEAD va, entre autres, s'atteler à dé-

finir les modalités politiques de désignation des membres de la Cour constitutionnelle, procéder à la finalisation de la réflexion sur la qualité des membres du Conseil national de la Démocratie (CND), etc. Bref, c'est dire que les 48 membres de la CAPSEAD ont véritablement du pain sur la planche. D'autant que leur travail pourrait s'échelonner jusqu'en 2019. Dans leurs interventions respectives, le coprésident de la majorité, Éric Dodo Bouguendza, et de l'opposition, Mathieu Mboumba Nziengui, ont traduit toute

la détermination des représentants de leurs camps à accomplir leur mission. S'alignant derrière l'engagement du chef de l'État Ali Bongo Ondimba, en recevant les Actes du Dialogue politique, en mai dernier, à la présidence de la République. "Vous pouvez tenir pour résolulement acquis, mon engagement et ma détermination à aider les institutions compétentes à traduire en lois, règlements et décisions ce que vous avez décidé librement, selon le génie naturel de notre peuple", avait promis le numéro un gabonais.